

## **1. Contexte**

La migration constitue aujourd'hui l'un des phénomènes les plus complexes affectant la réalisation des droits de l'enfant en Haïti. Les mouvements de population, qu'ils soient internes ou transfrontaliers, créent des situations de vulnérabilité particulière pour les enfants, compromettant leurs droits fondamentaux et exposant des milliers d'entre eux à des risques accrus de violence, d'exploitation et d'exclusion sociale.

Haïti connaît des flux migratoires importants, avec plus de 200 000 déplacements internes annuels et des mouvements transfrontaliers constants vers la République Dominicaine. Les enfants représentent environ 40% de ces populations en mouvement, soit plus de 80 000 enfants directement affectés par les dynamiques migratoires chaque année. Ces enfants font face à des défis majeurs : 65% des enfants migrants ne sont pas scolarisés, tandis que 70% vivent dans des conditions de précarité extrême sans accès aux services de base.

Le département du Nord-Est d'Haïti occupe une position stratégique particulière dans cette dynamique migratoire nationale et régionale. Situé à la frontière avec la République dominicaine, ce département constitue un corridor majeur pour les mouvements de population, accueillant à la fois des populations déplacées internes et des migrants de retour. La frontière poreuse de 360 kilomètres facilite les échanges mais crée également des zones de vulnérabilité où les droits des enfants sont particulièrement menacés.

Les marchés frontaliers de Ouanaminthe et Dajabón génèrent d'importants flux de travailleurs saisonniers accompagnés de leurs familles, créant une population flottante d'enfants en situation de mobilité constante. Ces enfants, souvent non documentés, échappent aux systèmes de protection traditionnels et font face à des risques accrus de traite, d'exploitation économique et de violence. La fermeture récurrente de la frontière pour des raisons sécuritaires ou sanitaires aggrave encore leur situation, les privant brutalement de moyens de subsistance et les exposant à des conditions de vie dégradées.

Le département du Nord-Est présente également des défis spécifiques liés aux retours massifs de migrants haïtiens depuis la République Dominicaine. Ces mouvements, souvent forcés et dans des conditions précaires, concernent des milliers de familles accompagnées d'enfants nés en République dominicaine mais privés de nationalité. Ces enfants apatrides font face à une double exclusion : rejetés par le pays de naissance et non reconnus par le pays d'origine de leurs parents, ils se retrouvent dans un vide juridique qui compromet fondamentalement leurs droits à l'identité, à l'éducation et à la protection.

Les infrastructures limitées du département peinent à absorber ces flux migratoires. Seulement 45% des enfants de la région ont accès à une éducation de base, situation qui s'aggrave dramatiquement pour les enfants en situation de mobilité. Les centres de santé, déjà insuffisants, ne peuvent répondre aux besoins spécifiques des populations migrantes, particulièrement en matière de santé maternelle et infantile. Cette précarité sanitaire expose les enfants migrants à des risques sanitaires accrus et compromet leur développement physique et cognitif.

Face à cette situation complexe, le Gouvernement haïtien a adopté une Politique Nationale de Migration en 2023, reconnaissant la nécessité d'une approche coordonnée pour la gestion des

flux migratoires et la protection des populations vulnérables. Cette politique met l'accent sur la protection des droits humains des migrants, avec une attention particulière pour les enfants et les femmes. Dans cette dynamique nationale de structuration de la réponse migratoire, diverses initiatives locales émergent pour répondre aux besoins spécifiques des communautés frontalières.

**C'est dans ce contexte que Kindernothilfe-Haiti lance cet appel à manifestation d'intérêt,** cherchant à identifier des partenaires locaux expérimentés capables de développer des interventions qui préservent et renforcent les droits de l'enfant face aux défis migratoires.

Cette démarche partenariale s'inscrit dans les quatre domaines de droits prioritaires de Kindernothilfe, en reconnaissant la migration comme un phénomène multiplicateur qui amplifie les besoins humanitaires et psychosociaux, tout en aggravant les violations existantes et en générant de nouvelles formes d'atteintes aux droits fondamentaux des enfants.

Dans ce contexte migratoire, les enfants font face à des vulnérabilités accrues sur plusieurs plans. Les dynamiques migratoires réduisent drastiquement les opportunités des enfants à prendre part aux décisions qui les concernent, tandis que l'instabilité géographique et l'absence de documentation compromettent l'exercice effectif du droit à l'éducation. Par ailleurs, les déplacements et les séjours dans les zones de transit fragilisent la protection contre toutes formes de violence, et les contextes de vulnérabilité familiale accrue exposent davantage les enfants à l'exploitation économique. Ces réalités génèrent des besoins urgents et croissants en matière d'assistance humanitaire et d'accompagnement psychosocial pour les enfants ciblés par le programme

L'objectif consiste à développer une approche intégrée qui maintient la primauté des droits de l'enfant et préserve sa dignité dans toutes les circonstances, tout en tenant compte des réalités migratoires spécifiques. Cette approche vise à créer des mécanismes de protection et d'assistance humanitaire adaptés tant aux enfants en mouvement qu'aux communautés d'accueil du département du Nord-Est d'Haïti.

## **2. À propos de Kindernothilfe**

Kindernothilfe est une organisation de développement et d'assistance humanitaire basée en Allemagne, engagée depuis plus de 60 ans dans la défense des droits de l'enfant. Présente en Haïti depuis 1978, Kindernothilfe-Haiti travaille en partenariat avec des organisations locales pour promouvoir et protéger les droits des enfants les plus vulnérables, en combinant des approches de développement à long terme et des interventions humanitaires d'urgence.

Globalement, son action se concentre actuellement sur des stratégies programmatiques, notamment le changement climatique et la migration, tout en se concentrant sur quatre domaines de droits prioritaires : le droit à la participation et à l'éducation, le droit à la protection contre la violence et le droit à la protection contre l'exploitation économique.

En Haïti, la Kindernothilfe opère à travers un système de refinancement par parrainages de projet, complété par un co-financement du ministère allemand de la Coopération économique et du Développement. Au-delà de cet appui financier, l'organisation offre un soutien technique et programmatique à ses partenaires locaux. Cet accompagnement se concrétise par un suivi personnalisé ainsi que par des ateliers thématiques portant notamment sur l'approche basée sur les droits de l'enfant, la participation significative des enfants et la protection de l'enfance.

### **3. Objectifs de l'Appel à Manifestation d'Intérêt**

Identifier et sélectionner une organisation partenaire locale qui collaborera avec Kindernothilfe-Haiti pour développer et mettre en œuvre des approches intégrées visant à préserver et renforcer les droits de l'enfant face aux défis migratoires dans le département du Nord-Est d'Haïti.

### **4. Zone d'intervention**

En raison du contexte actuel en Haïti, cet appel à manifestation d'intérêt cible spécifiquement le **département du Nord-Est** d'Haïti, avec un focus particulier sur :

- Les communes frontalières (Ouanaminthe, Capotille, Mont-Organisé) ;
- Les zones de transit et d'accueil des populations migrantes ;
- Les communautés d'accueil affectées par les flux migratoires.

### **5. Critères d'éligibilités des partenaires**

**Pour être éligible à cet appel à manifestation d'intérêt, les organisations candidates doivent répondre aux critères suivants :**

#### **5.1. Critères obligatoires :**

- Être une organisation locale haïtienne, à but non lucratif, légalement enregistrée en Haïti ;
- Avoir une présence active dans le département du Nord-Est avec un ancrage prouvé ;
- Justifier d'au moins 3 années d'expérience dans la protection des droits de l'enfant ou des interventions communautaires axées sur l'assistance humanitaire et les dynamiques migratoires ;
- Démontrer des capacités administratives, financières et opérationnelles ;
- Présenter une gouvernance claire et transparente et conforme aux standards de Kindernothilfe-Haiti ;
- Disposer de mécanismes de protection contre les abus et de politique de sauvegarde de l'enfance.

#### **5.2. Critères de sélection**

- Expérience en intervention auprès de populations migrantes ou en contexte frontalier ;
- Connaissance des dynamiques migratoires et des mécanismes de protection des migrants ;
- Capacités en médiation interculturelle et gestion de conflits communautaires ;
- Expérience de collaboration avec des partenaires techniques ou financiers externes ;
- Connaissance et application des principes 'Ne pas nuire' (Do No Harm), incluant la sensibilité aux risques de protection et l'analyse des impacts potentiels des interventions.

### **6. Processus développement de projet**

Une fois sélectionnée, l'organisation partenaire collaborera avec Kindernothilfe pour développer des interventions qui préservent et renforcent les droits de l'enfant en contexte migratoire.

- Analyse approfondie de la situation des droits de l'enfant dans la zone d'intervention ciblée ;
  - Élaboration d'une proposition de projet et d'un budget basés sur les droits de l'enfant ;
- La Kindernothilfe dispose de formats de proposition de projet et budget, entre autres. Le partenaire sera introduit à tous les documents de base pertinents.**

## 7. Dossier de Candidature

**Les organisations intéressées doivent soumettre un dossier comprenant :**

- **Lettre de manifestation d'intérêt** (1 page maximum) adressée à Kindernothilfe-Haiti montrant l'intérêt d'un partenariat avec Kindernothilfe et la valeur ajoutée que votre organisation apporterait ;
- **Présentation de l'organisation** (5 pages maximum) incluant :
  - Historique et mission de l'organisation ;
  - Zones d'intervention géographiques et thématiques ;
  - Partenaires actuels et passés ;
  - CV du/de la responsable de projet et/ou du/de la représentant(e) légal(e) ;
  - Statuts de l'organisation et certificat d'enregistrement ;
  - Le dernier rapport d'audit
  - Politique de protection de l'enfance ou toute disposition relative à la protection et aux droits des enfants.
- **Expérience pertinente** : Projets ou interventions antérieurs en protection de l'enfance, assistance humanitaire et/ou contexte migratoire, avec résultats vérifiables ;
- **Rapports narratifs et financiers** des 2 dernières années ;
- **Politique de protection de l'enfance** ou toute disposition relative à la protection et aux droits des enfants.
- **Connaissance du contexte** (2 pages maximum) : Vous présentez un petit projet qui met en évidence :
  - Votre analyse préliminaire des liens entre la migration, violation de droits de l'enfant et besoins humanitaires dans la zone d'intervention ciblée.
  - Un objectif global, des sous-objectifs, une stratégie de mise en œuvre, les groupes cibles, les principales activités, les parties prenantes ;
- **Capacités opérationnelles** : Ressources humaines qualifiées, systèmes de gestion administrative et financière, mécanismes de suivi-évaluation ;
- **Ancrage territorial** : Relations établies avec les autorités locales, structures communautaires, et autres acteurs pertinents dans le département du Nord-Est ;

**Note importante : Cet appel à manifestation d'intérêt constitue une étape de présélection et ne garantit pas un financement immédiat.**

## 8. Processus de sélection

**Le processus de sélection se déroulera en plusieurs étapes :**

- **Réception et analyse des dossiers** par l'équipe Kindernothilfe ;
- **Présélection** des organisations répondant aux critères ;
- **Entretiens de validation** avec les organisations présélectionnées ;

- **Visite d'évaluation** des capacités organisationnelles et programmatiques ;
- **Sélection finale** et notification.

#### **9. Calendrier**

- **Date limite de soumission** : 22 janvier 2026
- **Processus d'évaluation des dossiers** : Février 2026
- **Entretiens et visites d'évaluation** : Mars 2026
- **Notification des résultats** : Avril 2026

#### **10. Modalités de candidature**

Les dossiers complets doivent être soumis par voie électronique le **22 Janvier 2026 avant minuit** à l'adresse suivante :

**Email** : [appelamanifestation8402@gmail.com](mailto:appelamanifestation8402@gmail.com)

**Objet** : AMI - Protection des droits de l'enfant et migration – Nom de l'organisation

##### **10.1. Format requis :**

- Documents en français
- Format PDF pour tous les documents
- Accusé de réception envoyé sous 48h

**NB. Cet appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans l'engagement de Kindernothilfe-Haiti pour la transparence et l'équité dans la sélection de ses partenaires. Seules les organisations répondant aux critères d'éligibilité seront contactées pour la suite du processus.**